

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de décembre

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt et un, le 08 décembre à 19 h 00

Date de convocation :

02 décembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

16 décembre 2021

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

N°2021-12-081

Objet de la délibération :

Absents excusés : Carlos FONTINHA, Réjane SIZINE

Avenant n°2 au contrat de coopération sport, culture, jeunesse, 2019-2021

Procurations : Marie-France BARRAUX à Jeanine VIENNET
Arnaud BOVIGNY à Marie-Lise LAMIDEY
Pascal HERRMANN à Pascal ROUTHIER
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN
Stéphane PRETRE à Thierry COURTOIS
Valérie BORDY à Jean-Luc REMOND

Résultat du vote

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 17
Représentés : 7
Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 novembre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu la délibération n°2 du 20 octobre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de coopération sport, culture, jeunesse 2019-2021.

Vu le contrat SCJ 2019-2021, et notamment son article 1, prévoyant la conclusion d'un avenant annuel pour les années 2019,2020 et 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux orientations définies du projet stratégique C@P25, le Département a décidé de poursuivre son soutien financier en faveur des projets portés par les communes et les groupements de communes.

La commune ayant proposé des projets structurants, avec une stratégie de développement, et une intégration dans les axes C@P25, la Commission Permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 25 octobre dernier, a voté une subvention de 16 000 € pour le Contrat de Territoire Sport, Culture et Jeunesse 2021 de Saint-Vit qui sera versé à l'association des FRANCAS, gestionnaire du contrat sur le territoire de la commune.

La commune ayant signé ce contrat prévoyant la conclusion d'un avenant annuel pour les années 2019,2020 et 2021 le 6 août 2019, il convient donc de signer l'avenant n° 2 au contrat de coopération sport, culture, jeunesse 2019-2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de coopération sport, culture, jeunesse 2019-2021.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-VIT' around the top edge and the number '25410' at the bottom. The signature is a large, fluid cursive mark that extends across the stamp.